



Military Institute of Documentation Evaluation and Prospective

STRATEGIA Journal

Legal Deposit: 2014-3027/ISSN: 2335-1705 /EISSN: 2830-9464

Academic biannual scientific journal dealing with all matter inherent to defense and foreign

Réflexions sur les leviers d'action pour améliorer

la gouvernance de la sécurité alimentaire

et nutritionnelle en Algérie

Reflections on the levers of action to improve

food and nutrition security in Algeria

Dr. Ahmed BENMIHOUB

Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement,

E-mail: ben_mihou@yahoo.fr

Résumé

L'objectif de cet article est d'identifier les leviers d'action en vue de promouvoir une meilleure gouvernance de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) en Algérie. L'analyse repose sur l'adaptation au contexte algérien de la grille d'évaluation C-GovSAN¹ développé par le réseau RPCA², et elle est basée sur la revue des ressources documentaires existantes (documents officiels de référence, expertises et publications scientifiques). Des recommandations ont été formulées pour promouvoir le leadership du Gouvernement en matière de gouvernance correspondant à la promotion d'une nouvelle vision nationale de la SAN.

Mots clés : La gouvernance; sécurité alimentaire; vision nationale.

Abstract

The purpose of this article is to identify the levers of action to promote better governance of Food and Nutrition Security (FNS) in Algeria. The analysis is based on adapting to the Algerian context of the C-GovSAN

1 « Cadre d'analyse du leadership en matière de gouvernance de la sécurité alimentaire et la nutrition ».

2. RPCA= Réseau de Prévention des Crises Alimentaires.

evaluation grid developed by the RPCA network (Food Crisis Prevention Network), and it is based on a review of existing documentary resources (official reference documents, expertise and scientific publications). Recommendations were made to promote Government's leadership in terms of governance corresponding to the promotion of a new national vision of FNS.

Keywords: Gouvernance; food security; national vision.

Introduction

Depuis 2004³, les Etats membres de la FAO⁴ se sont mis d'accord sur les mesures à prendre dans le but d'intégrer la gouvernance à la sécurité alimentaire (FAO, 2005). En effet, il est de plus en plus admis que les institutions, les règles et les processus politiques jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le renforcement des moyens d'existence des populations (FAO, 2011). Les apports théoriques et empiriques de la gouvernance en général ainsi que l'expérience récente acquise en Amérique latine, à travers les stratégies mises en œuvre afin de garantir la SAN, ont été fondamentaux pour comprendre et conceptualiser la relation entre gouvernance et SAN (FAO, 2017)⁵. Dans le cadre de l'agenda 2030, la FAO travaille à tous les niveaux de la gouvernance (nationale, régionale et mondiale) pour améliorer les capacités de mise en œuvre collective et efficace des objectifs de développement durable concernant l'éradication de la faim (ODD2) et l'élimination de la pauvreté (ODD1)(FAO, 2023). Aujourd'hui, la gouvernance est devenue un axe central des politiques publiques concernant la sécurité alimentaire des pays. Elle est un levier principal pour une gestion plus efficace des enjeux et des défis multiples liés à la SAN.

3. Adoption des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

4. Organisation mondiale de l'alimentation.

5. La gouvernance a été définie comme (traduction de la version originale en anglais): «l'ensemble des processus (formels et informels) permettant aux acteurs publics et privés de formuler leurs intérêts, de délimiter et de hiérarchiser les problèmes, ainsi que de prendre des décisions, de les mettre en œuvre, de les suivre et d'en assurer l'exécution» (FAO, 2011). «The rules and formal and informal processes through which public and private actors articulate their positions and interests for decision-making and implementation» (FAO, 2011).

Pour analyser la gouvernance de la SAN en Algérie, il convient de rappeler que la consultation nationale organisée en 1992, concernant le développement du secteur agricole,⁶ plaidait, déjà, pour élaborer une vision/approche nationale, globale et cohérente, transversale, intégrée et inclusive de toutes les parties prenantes de la SAN. La recommandation principale⁷ est que la stratégie de développement de l'agriculture a mis l'accent, pour la première fois, sur la nécessité de : i) recentrer l'administration sur ses missions régaliennes (réglementation, régulation, contrôle et appui aux acteurs de terrain) ; ii) décentraliser et déconcentrer les responsabilités et les moyens ; iii) promouvoir la participation de toutes les parties prenantes à l'identification et à la mise en œuvre des actions (MADR, 2012). Selon le premier responsable du secteur agricole de l'époque, parmi les conclusions de cette initiative est que la sécurité alimentaire est déterminée par la vision et la stratégie globale de développement économique et social du pays (Bneder.dz, 2017).

Dans cet article, nous avons mobilisé l'approche institutionnelle pour analyser la gouvernance de la SAN, laquelle est focalisée sur la coordination (horizontale et/ou verticale) entre tous les acteurs concernés, directement ou indirectement. L'analyse est également basée sur une revue des documents officiels existants, des rapports d'expertise et des publications d'analyses scientifiques de la SAN en Algérie. L'objectif est d'identifier les actions stratégiques pour renforcer le rôle de leadership du Gouvernement pour une gouvernance plus efficace de la SAN cohérente avec une vision nationale en la matière.

6. La consultation portait sur « La situation et les perspectives de développement du secteur agricole ».

7. Les résultats de cette large consultation sont synthétisés dans un document intitulé : « Le secteur agricole et les perspectives de sa promotion et de son développement – Rapport Général, janvier 1992 », élaboré par la Commission nationale consultative sur l'agriculture.

1. Méthodologie

Sur le plan méthodologique, l'analyse repose principalement sur l'adaptation au contexte algérien de la matrice C-GovSAN, développée par le réseau RPCA⁸. Elle est basée aussi sur la mobilisation d'une revue de la littérature (documents officiels, expertises, analyses scientifiques) sur la SAN en Algérie. Ainsi, l'analyse de la gouvernance de la SAN repose sur cinq piliers, au lieu de trois dans la grille initiale, avec des critères d'appréciation du leadership du gouvernement. Les deux piliers ajoutés correspondent : i) au système d'information statistique, de veille et de communication sur les actions du gouvernement ; ii) et, à la structuration des marchés agricoles et la situation des réseaux de distribution (Chebbi, 2021). Le tableau en annexe présente de manière synthétique la matrice C-GovSAN adaptée au contexte algérien.

2. Résultats

2.1. Pilier n°1 : Environnement institutionnel et politique

- Action : Mettre en place un cadre national (législatif, institutionnel et politique) spécifique à la SAN.

Depuis l'indépendance de l'Algérie, toutes les stratégies et politiques de développement agricole mises en œuvre ont toujours placé la sécurité alimentaire au rang de priorité nationale. Des investissements publics très importants ont été consentis pour accroître l'offre agricole par l'intensification afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire. Dans le cas des productions déficitaires (céréales, légumes secs, poudre de lait, etc). Des programmes d'importation sont financés par l'Etat pour assurer des disponibilités alimentaires suffisantes. Pour permettre l'accès à l'alimentation, des subventions aux prix à la consommation des produits stratégiques (Blé et lait, notamment) ont été mises en place. Sur le plan nutrition, le pays a initié plusieurs actions pour promouvoir l'alimentation

8.FAO, <https://www.food-security.net/> La matrice originale d'analyse est consultable sur le site web du RPCA (<https://www.food-security.net/document/grid-danalyse-outil-c-govsan/>).

saine et équilibrée de la population. Par ailleurs, le pays a mis en place un système d'aide alimentaire national et de restauration collective comme il s'est doté d'un dispositif de protection sociale élargi à la majorité de la population algérienne et qui couvre tous les risques sociaux⁹. La politique de sécurité sociale est articulée autour de deux composantes : l'une est contributive et obligatoire (couverture pour le travailleur, salarié et non salarié, ses ascendants et ses descendants), l'autre à la charge de l'Etat (couverture pour la catégorie de population sans activité professionnelle). Tous ces programmes et dispositifs politiques contribuent à la SAN.

Actuellement, des programmes sur cinq ans, des politiques et des stratégies à l'horizon 2030/35 existent pour les secteurs de l'agriculture, de développement rural, de la pêche et des forêts. La dernière stratégie de développement de ces secteurs à long terme s'inscrit dans le nouveau modèle de croissance économique (NMCE) qui a été adopté par le gouvernement algérien, en 2016, afin de redéfinir la stratégie de développement socio-économique à l'horizon 2035. Les objectifs quantitatifs de cette stratégie sont déclinés par programmes (et sous-programmes) et par sous-secteurs (agriculture-élevage, forêts-protection des ressources et pêche et aquaculture). Cette vision du secteur agricole à l'horizon 2035 ainsi que la stratégie des forêts à l'horizon 2035 et la Prospective pêche et aquaculture-Horizon 2030 ont été élaborées selon l'approche participative, impliquant plusieurs intervenants du secteur et les différents départements ministériels concernés.

Cependant, plusieurs analyses (CREAD, 2018 ; Chebbi, 2021 ; Benmihoub, 2021c; Bessaoud, 2016; Kouachi, 2010) dressent un certain constat de cloisonnement des différents programmes et politiques qui sont menées et la nécessité d'une plus grande cohérence des politiques sectorielles, dans le cadre d'une approche globale, pour une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population algérienne. Le non-dépassement du cloisonnement entre la politique agricole, la politique industrielle et les politiques concernant le monde rural pourrait expliquer la non-atteinte de certains objectifs assignés, en termes de sécurité

9. Pension de retraite, maladie, maternité, accident de travail et maladies professionnelles, décès, invalidité et chômage.

alimentaire, au processus de restructuration entamé depuis les années 1980 et 1990. En effet, l'ancien Ministre de l'agriculture et du développement rural, M. Rachid Benaïssa considère que « le cloisonnement des politiques agricoles, industrielles et agro-alimentaires particulièrement, mais aussi avec celles concernant le monde rural et le rôle des collectivités locales, expliquent largement la non-atteinte des objectifs assignés au processus de restructuration entamé au courant des années 1980 et 1990 et qui avait pour but une sécurité alimentaire croissante. Au même moment, toutes les investigations et études ont affirmé la possibilité d'améliorer la production nationale par la mise en cohérence des politiques agricoles et agro-alimentaires. » (Benmihoub, 2021c).

La revue stratégique de la SAN en Algérie faite par le CREAD en 2018, fait ressortir certaines insuffisances et incohérences dans les liens fonctionnels entre les politiques et programmes mis en œuvre. Selon cette dernière, des carences existent au niveau de chaque secteur où le problème de cloisonnement des acteurs à tous les niveaux, doublé de l'insuffisance de coordination verticale constituent un risque permanent pour concrétiser ou atteindre les objectifs fixés par le secteur lui-même.

- Action : Renforcer les capacités des acteurs pour améliorer l'efficacité de mise en œuvre des politiques publiques contribuant à la SAN.

Plusieurs analyses suggèrent de mettre en place un dispositif de contrôle et de management de la qualité des services publics agricoles et de renforcer des capacités du personnel administratif du secteur (formation des compétences, moyens matériels et financiers, organisation et optimisation des actions et d'usage des fonds publics alloués, etc.), afin d'améliorer l'efficacité de mise en œuvre des politiques publiques (CREAD, 2018 ; Bessaoud, 2016 ; Bedrani et Cheriet, 2012). Dans cet objectif d'efficacité, il est nécessaire de relancer et renforcer le dispositif PRCHAT¹⁰ au bénéfice de toutes les parties prenantes (Administrations centrales et locales, organismes d'appui, opérateurs et organisations non gouvernementales)

10. Programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique (PRCHAT), troisième pilier de la politique de renouveau agricole et rural (PRAR).

et sa généralisation à tous les autres secteurs concernés par la SAN. De plus, pour améliorer l'environnement de l'investissement, il est nécessaire d'accélérer le processus de débureaucratisation et d'accompagnement des opérateurs, dans les différents secteurs concernés, et qui consiste à simplifier, normaliser, décentraliser, numériser et digitaliser les procédures administratives dans les différents secteurs contribuant à la SAN.

2.2. Pilier n°2 : Système d'information statistique, de veille, de suivi-évaluation et de communication sur les actions du Gouvernement

- Action : Rendre plus modernes, plus performants, plus fiables et plus réguliers les dispositifs existants.

L'Algérie dispose officiellement de systèmes d'information statistique sectoriels permettant la production, et la diffusion de données entre les organes décisionnels et les parties prenantes contribuant à la SAN (Benmihoub, 2021b)¹¹. En outre, la loi d'orientation agricole de 2008 a mis le cadre général pour la mise en place des dispositifs de suivi et d'évaluation des actions. En effet, un Observatoire National des Filières Agro-alimentaires (ONFAA) a été créé en 2014, dans le cadre de l'Accord d'association Algérie-Union européenne (P3A) et domicilié à l'Institut National de Recherche Agronomique Algérien (INRAA), dans l'objectif de créer une base de données de suivi des filières et servir d'outil d'aide à la décision pour les politiques agricoles. L'Algérie est également membre depuis 2014 du réseau d'informations des marchés agricoles

11. L'Office National des Statistiques (ONS) est chargé de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'information statistique socio-économique ; le Centre National de l'Informatique et des Statistiques des douanes (CNIS) est chargé de la diffusion des données statistiques relatives au Commerce extérieur ; le Ministère de la Santé dispose d'un dispositif d'enquêtes périodiques par grappes à indicateurs multiples (MICS) pour le suivi de la situation des femmes et des enfants, notamment concernant l'état nutritionnel des enfants ; le secteur agricole est doté officiellement d'un Système National d'Information Agricole (SNIA) et d'un dispositif au niveau central, la Direction des statistiques agricoles et des systèmes d'information, chargé de la production et le partage d'information statistique ; le Ministère de l'Agriculture a mis en place plusieurs systèmes d'information développés et gérés par le Bureau National d'Etudes et de Développement Rural (BNEDER) ; le Ministère de la pêche est doté officiellement depuis 2001 d'un système statistique sur la pêche et l'aquaculture, d'un observatoire national socio-économique de la pêche et de l'aquaculture, et de systèmes d'information géographique et de suivi de l'état du littoral dans le cadre des Plans d'Aménagement Côtier (PAC).

méditerranéens (réseau MED-AMIN) qui vise à favoriser la coopération, le partage d'expériences entre les systèmes d'information nationaux des marchés agricoles et le renforcement des capacités d'anticipation et de réaction conjointe dans le cas de crise alimentaire dans les Etats membres du CIHEAM¹².

Malgré l'existence de tous ces dispositifs, plusieurs analyses suggèrent que l'Etat devrait doubler d'efforts en matière de collecte, d'analyse et de partage d'information (CREAD, 2018 ; Chebbi, 2021 ; Benmihoub, 2021c). Il convient de rappeler que les dernières données sur la démographie et la structure des exploitations agricoles remontent au dernier RGA¹³ datant de l'année 2001. Par conséquent, il est nécessaire d'actualiser les informations statistiques sur les structures d'exploitation agricole (lancer un nouveau recensement général) ainsi que sur la structure et le niveau des dépenses alimentaires des ménages algériens.

Plusieurs analyses suggèrent la nécessité de refonder le système d'information statistique agricole (Bessaoud, 2016 ; Benmihoub, 2021c ; CREAD, 2018 ; Lefki, 2018 ; Chebbi, 2021) parce que les insuffisances de données statistiques agricoles (structures agricoles, revenus, actifs, prix, marché foncier, coûts de production, comptes de l'agriculture) actualisées constitue un handicap majeur, au niveau de toutes les parties prenantes, pour assurer le suivi-évaluation, l'anticipation et la décision en matière de SAN. Selon Bessaoud (2016), la refondation du système d'information passe aussi par l'intégration systématique des outils satellitaires (pour les prévisions de récolte) et d'autres systèmes d'information géographiques développés à une échelle locale, par conséquent, l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL) peut être mobilisée au service de la sécurité alimentaire du pays.

- Action : Créer un système d'information intégré d'aide à la décision publique en matière de SAN.

La refondation du système d'information au service de l'aide à la décision devrait intégrer ou comprendre les quatre dimensions de la

12. Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes.

13. RGA : Recensement Général de l'Agriculture.

SAN : i) mettre en place un système intégré¹⁴ de suivi des indicateurs concernant les quatre dimensions de la SAN et basés sur des concepts internationalement reconnus, soit un tableau de bord d'indicateurs de la SAN, pour permettre l'anticipation et l'aide à la décision publique dans ce domaine ; ii) élaborer une cartographie des populations vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ; iii) Sur un autre plan, selon Chebbi (2021), il faudrait mettre en place un système d'information multisectoriel digitalisé ou un tableau de bord intégré, permettant l'analyse des mesures soutien, d'aides et d'appuis directs ou indirects aux producteurs et aux consommateurs suivant un dispositif complet et cohérent de quantification et de classification.

La politique de subvention aux prix des produits alimentaires de base constitue un élément central de l'action conduite par l'Administration centrale pour la promotion de la SAN en Algérie. L'étude du CREAD (2018) recommande de renforcer le système de suivi et d'évaluation de cette politique et d'autres programmes dans tous les secteurs socioéconomiques concernés par la SAN. En outre, pour le pilotage et la régulation des filières agricoles, les pouvoirs publics ont besoin de dispositifs d'information performants, fiables et réguliers, pour suivre l'évolution des marchés de produits de large consommation et pour évaluer convenablement l'efficacité des dispositifs de régulation (Lefki, 2018)¹⁵. Sur une autre échelle, Bessaoud (2016) suggère de renforcer les systèmes d'information par les études de prospective pour que les structures centrales deviennent aptes à gérer les questions globales (climat) ou les questions de coopération régionale et internationale qui impactent la sécurité alimentaire du pays.

14. Ce système intégré peut couvrir plusieurs sous-systèmes d'information : Le suivi de la production agricole (SPA); Le système d'information sur les marchés (SIM), qui couvre en général le suivi du commerce intérieur et des échanges internationaux (import/export); Le suivi social des populations les plus vulnérables, ou suivi des groupes à risques (SGR) centré sur le suivi de la pauvreté ; Le suivi alimentaire et nutritionnel (SAN), orienté plus ou moins, selon les cas, vers le suivi de l'état nutritionnel et sanitaire des populations (FAO, 2000).

15. D'après ce dernier, l'analyse du système de régulation dans le cas de la pomme de terre souffre de trois lacunes liées au système d'information statistique : absence d'intranet entre les producteurs d'information au niveau local et les structures centrales ; l'absence d'implication de l'ensemble des acteurs ainsi que du pilotage de la DSASI ; Les indicateurs pour suivre le dispositif de régulation ne sont pas définis.

2.3. Pilier n°3 : Structures des marchés, organisation des filières et comportement des acteurs

- Action : Développer et moderniser la chaîne d'approvisionnement.

L'Etat algérien a consenti des efforts d'investissement importants durant les quatre dernières décennies pour développer le système d'approvisionnement alimentaire et réaliser près de 45 marchés de gros¹⁶. Cependant, il est nécessaire de doubler les efforts pour, d'une part, entretenir et moderniser les infrastructures existantes et, d'autre part, créer des marchés de gros dans certaines wilayas à vocation agricole (Benmihoub, 2021b).

2.4. Pilier n°4 : Cadre de prévention et de gestion des risques et crises alimentaires et nutritionnelles

- Action : Mettre en place un système national opérationnel d'alerte précoce pour la prévention et la gestion des risques et des crises alimentaires et nutritionnelles, en le renforçant avec un dispositif pérenne de financement.

Depuis 2004, l'Algérie dispose d'un cadre réglementaire relatif à la prévention et la gestion des risques majeurs et des catastrophes¹⁷, lesquels sont susceptibles de provoquer directement ou indirectement des crises alimentaires et nutritionnelles. Le pays a besoin aussi de mettre en place un système national opérationnel d'alerte précoce pour la prévention de l'insécurité alimentaire et d'un dispositif spécifique pour le financement

16. Selon l'information disponible sur le site du Ministère du Commerce <https://www.commerce.gov.dz/b-les-marches-de-gros> (2023), un programme est en cours pour la réalisation de huit autres marchés de gros de fruits et légumes, à caractère régional et national.

17. Loi n°04-20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable. De plus, La loi n°10-02 du 29 juin 2010, portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire retient une dizaine de risques majeurs dont l'occurrence est probable : séismes et risques géologiques ; inondations ; risques climatiques ; feu de forêts ; risques industriels et énergétiques ; risques radiologiques et nucléaires ; risques portant sur la santé humaine ; risques portant sur la santé animale et végétale ; pollutions atmosphériques, telluriques, marines ou hydriques ; catastrophes dues à des groupements humains importants.

pérenne de la prévention et de gestion des risques et crises alimentaires et nutritionnelles (Chebbi, 2021). En outre, il est nécessaire d'élaborer une cartographie des zones de risques agricoles et naturelles (Baïs, 2019).

Sur le plan sanitaire, il existe un arsenal réglementaire pour encadrer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments¹⁸. Toutefois, il est nécessaire de veiller à l'application stricte de la réglementation pour réduire, sinon éradiquer, le phénomène d'intoxication alimentaire¹⁹. Il convient aussi de rappeler la nécessité d'élargir la pratique de la démarche HACCP²⁰ (limitée actuellement aux produits d'origine animale) et de faciliter sa mise en œuvre par une meilleure définition des compétences et des responsabilités des différents Ministères chargés de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce (Benmihoub, 2021b).

2.5. Pilier n°5 : Concertation en faveur de la coordination, de la convergence, de l'alignement et de l'efficacité de l'action collective en matière de SAN

- Action : Créer une instance nationale de coordination de l'intervention gouvernementale et des actions sectorielles contribuant à la SAN.

La revue des politiques et programmes contribuant à la SAN révèle que l'Algérie dispose effectivement d'un cadre juridique favorable à la promotion de la participation des parties prenantes et de la concertation

18. La Loi n°18-09 du 10 juin 2018, modifiant et complétant la Loi n°09-03 du 25 février 2009 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes ; Le Décret exécutif n°13-378 du 09 novembre 2013 qui définit les conditions et les modalités relatives à l'information du consommateur ; le Décret exécutif n°17-140 du 11 avril 2017 qui définit les conditions d'hygiène et de salubrité à tous les stades de la chaîne alimentaire, de la production à la récolte, en passant par la transformation, le stockage, la distribution, la préparation et la consommation finale.

19. En effet, le nombre de cas de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) et le nombre de personnes intoxiquées a respectivement augmenté de 105 et 109%, durant le premier semestre 2021 par rapport à la même période de l'année 2020 <https://www.aps.dz/sante-science-technologie/125713-intoxication-alimentaire-augmentation-de-105-cas-durant-le-1er-semester-de-2021>.

20. HACCP: Hazard Analysis Critical Control Point (Analyse des dangers et des points critiques pour leur maîtrise).

entre les acteurs publics, privés et société civile²¹. En effet, plusieurs initiatives ont été menées dans ce cadre²².

Le Personnel Technique et Financier (PTF) entreprend certes des initiatives de dialogue et de coordination intersectorielle de l'action du Gouvernement, mais elles restent insuffisantes (Chebbi, 2021). L'étude du CREAD souligne la nécessité de renforcer la coordination à plusieurs niveaux (intra-sectorielle²³ et intersectorielle), au sein des conseils ou comités interprofessionnels²⁴ des filières et entre les institutions publiques et les organisations de la société civile, dans le but d'améliorer l'efficacité d'exécution des programmes et la mise en œuvre des politiques publiques (CREAD, 2018 ; Akerkar, 2015). L'instauration de mécanismes de coordination intra-sectorielle et intersectorielle et avec les organisations civiles doit être accompagnée par le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des institutions (CREAD, 2018)²⁵. Par ailleurs,

21. Voir : l'Article 4 de la loi n°08-16 du 3 août 2008 portant orientation agricole, promeut une politique participative par la concertation avec les organisations professionnelles de l'agriculture en vue d'impulser une dynamique mobilisatrice de l'ensemble des acteurs du secteur ; l'Article 3 de la loi n°01-11 du 3 juillet 2001 relative au secteur de la pêche et de l'aquaculture prévoit la création d'un Conseil national consultatif de la pêche et de l'aquaculture. Des dispositions similaires qui promeuvent la concertation et la participation sont inscrites dans d'autres textes législatifs sectoriels, à l'instar de la Loi n°05-12 du 4 août 2005 relative à l'eau et de la Loi n°17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise du secteur industriel.

22. On peut citer : la consultation nationale organisée en 1992 par le Ministère de l'Agriculture sur la situation et les perspectives de développement du secteur agricole dont l'objectif était de promouvoir un nouveau modèle de relations entre l'Administration publique et la profession agricole ; l'organisation en 2009 de la conférence nationale sur l'agriculture pour lancer la politique de renouveau agricole et rural ; la promotion d'un nouveau cadre de concertation et de partenariat dans le cadre de la politique de renouveau agricole et rural (création de conseils interprofessionnels des filières ; mise en place de comité exécutif du renouveau agricole et rural au niveau de chaque wilaya ; adaptation des textes législatifs régissant le fonctionnement des chambres d'agriculture, etc.) (MADR, 2012) ; L'organisation en 2018 puis en 2023 des assises nationales de l'agriculture ; concertation avec l'ensemble des acteurs en vue d'élaborer la stratégie nationale de développement de la pêche (MADRP-DGPA/PNUD, 2018).

23. « Ces insuffisances sont perceptibles déjà au niveau de chaque secteur où le cloisonnement des activités entre les directions, ainsi que l'insuffisance de coordination et de synergie constituent un risque permanent pour la réussite des objectifs fixés par le secteur lui-même » (CREAD, 2018).

24. Plusieurs analyses suggèrent d'améliorer le fonctionnement actuel des Comités Interprofessionnels par une meilleure représentativité des associations, une plus grande implication du secteur agroindustriel et une représentation plurisectorielle et par une plus grande autonomie (CREAD, 2018 ; Bessaoud, 2016 ; Bedrani et Cheriet, 2012).

25. Les auteurs l'étude du CREAD (2018) suggèrent que « la création de mécanismes de

une coordination à deux niveaux est souhaitable entre les structures opérationnelles existantes des filières agricoles sur un plan vertical (les conseils interprofessionnels des filières) et les structures territoriales sur un plan horizontal (comités techniques de Wilaya et/ou de Daïras).

Plusieurs analyses considèrent que la SAN nécessite la mise en place d'une instance de coordination et de pilotage transversale des interventions sectorielles du Gouvernement, laquelle doit intégrer les institutions de tous les secteurs concernés (Bessaoud, 2016 ; CREAD, 2018 ; Benmihoub, 2021c ; Chebbi, 2021). Selon l'étude du CREAD (2018), l'institutionnalisation de la coordination devrait concerner, au moins, quatre axes majeurs de la SAN : la sécurité sanitaire des aliments, la cohérence entre politiques agricoles et agroindustrielles, la régulation des marchés des produits agricoles et alimentaires et la protection des sols agricoles.

Conclusion

A la lumière des éléments présentés, les efforts importants consentis par l'Etat se manifestent par de nombreux programmes, politiques et stratégies sectorielles, à moyen et long terme, contribuant aux différentes dimensions de la SAN de la population algérienne. Les cadres législatifs des différents secteurs (loi d'orientation agricole, loi sur la pêche, loi sur l'eau, loi relative à la PME²⁶) consacrent le principe de participation de toutes les parties prenantes dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et des stratégies de développement des secteurs socioéconomiques.

Pour renforcer le rôle de leadership du Gouvernement en matière de gouvernance de la SAN, plusieurs actions stratégiques sont recommandées : une adaptation du cadre législatif pour promouvoir une vision nationale de la SAN et mettre en place des instruments juridiques et institutionnels

coordination en matière de sécurité alimentaire nécessite un renforcement des capacités des différentes institutions en ce domaine. La coordination permettrait des synergies dans les interventions et rendrait celles-ci moins coûteuses pour le budget de l'Etat ».

26. PME= Petite et Moyenne Entreprise.

de promotion de l'intersectorialité et de la coordination (verticale et horizontale) entre toutes les parties prenantes (acteurs publics et privés et organisations de la société civile) à tous les niveaux (élaboration, mise en œuvre) suivie de la création d'une instance de coordination des interventions sectorielles du Gouvernement. Cette transformation devrait être accompagnée par : i) un programme de renforcement des capacités de tous les acteurs ; ii) de modernisation des infrastructures de distribution des produits agricoles et alimentaires ; iii) le développement d'un système moderne d'information intégrant les quatre dimensions de la SAN et ; iv) par un dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles renforcé par un mécanisme de financement pérenne.

En conclusion, il est nécessaire de rappeler les engagements internationaux principaux de l'Algérie pour améliorer la gouvernance sur tous les plans et en particulier dans les secteurs socioéconomiques : L'Adhésion au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) en 2003, dans le cadre duquel, un programme d'action national en matière de gouvernance a été adopté par le Gouvernement en 2007 et financé complètement sur le budget propre de l'Etat (MAE, 2019) ; L'engagement de l'Algérie depuis 2015 pour la mise en œuvre des 17 ODD²⁷ à l'horizon 2030. En effet, la mise en œuvre des ODD constitue une opportunité pour élaborer et promouvoir une nouvelle vision nationale de SAN et, par conséquent, adopter une nouvelle approche de gouvernance dans ce domaine. Pour opérer cette transformation, l'Algérie peut tirer profit des enseignements issus des expériences et modèles de gouvernance de la SAN dans les pays d'Amérique Latine et bénéficier de la coopération internationale en la matière.

27. ODD= Objectifs de Développement Durable.

Références bibliographiques

1. Akerkar, A., 2015. Etude de la mise en œuvre du plan national de développement agricole et rural (PNDAR): cas de la wilaya de Béjaïa. *Revue Nouvelle Economie*, 2015, 1 (12), pp.15-29.
2. Baïs, I., 2019. Potentialités d'accélération de la mise des ODD liés à la sécurité alimentaire et à l'agriculture en Algérie. Rapport élaboré pour la FAO.
3. Bedrani, S., Cheriet, F., 2012. «Quelques éléments pour un bilan d'un demi-siècle de politiques agricoles et rurales» Les cahiers du CREAD : Algérie : cinquante ans d'expériences de développement, Volume 28, Numéro 100, Pages 137-162
4. Benmihoub, A., 2021a. Cartographie des programmes, politiques et stratégies de la sécurisation alimentaire. Rapport élaboré pour la FAO dans le cadre du projet "vers une vision nationale sur la sécurité alimentaire en Algérie". 2021.
5. Benmihoub, A., 2021b. Identification des parties prenantes vis-à-vis des quatre dimensions de la sécurité alimentaire. Rapport élaboré pour la FAO dans le cadre du projet "vers une vision nationale sur la sécurité alimentaire en Algérie". 2021.
6. Benmihoub, A., 2021c. Gouvernance de la sécurité alimentaire en Algérie : essai d'évaluation. *Rapport élaboré pour la FAO dans le cadre du projet "vers une vision nationale sur la sécurité alimentaire en Algérie"*. 2021.
7. Bessaoud O., 2016. La sécurité alimentaire en Algérie. Etude réalisée pour le compte du Forum des Chefs d'Entreprise (FCE), 19 juillet 2016, Alger (Algérie).
8. Bneder.dz, 08 septembre 2017: <https://www.cresus.dz/entretien-avec-rachid-benaissa-ex-ministre-de-l-agriculture-et-du-developpement-rural/>
9. Chebbi, H.E., 2021. Algérie : Revue des politiques agricoles et évaluation de la gouvernance de la sécurité alimentaire. Rapport élaboré pour la FAO dans le cadre du projet "vers une vision nationale sur la sécurité alimentaire en Algérie". 2021.
10. CREAD, 2018. Analyse de l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Algérie. Partie I de la Revue stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Algérie. Etude pour le compte du programme alimentaire mondial – PAM.
11. FAO, 2000. Manuel de détermination et de mise en place d'un Système d'information pour la sécurité alimentaire et l'alerte rapide (SISAAR)
12. FAO, 2005. Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Rome.

13. FAO, 2011. Global Food Security Governance: The Crucial Premise to the Twin-Track Approach. Rome. [En ligne] : http://www.fao.org/fileadmin/templates/rightfood/documents/othe_documents/2011_good_food_security_gov/FoodSecurityGovernanceWorkshop_backgroundpaper.pdf
14. FAO, 2017. Governance of food and nutrition security- Factors for viability and sustainability: Case studies from seven Latin American countries. Santiago.
15. FAO, 2023. www.fao.org/right-to-food/areas-of-work/governance/fr/
16. GRET, 2019. Politiques foncières et mise en valeur des terres en Algérie. *Les Notes de Synthèse*, n°29, juillet, Comité Technique -Foncier & Développement-.
17. KOUACHI, K., 2010. La méthode participative dans les projets de proximité : cas de la wilaya de Blida. Mémoire de Magister, ENSA, Alger.
18. LEFKI, K., 2018. Diagnostic du système de régulation de la pomme de terre en Algérie : Système d'information. [Rapport de recherche] CIHEAM-IAMM. 2018, P 38. FFHAL-02143753F
19. MADR, 2020. Feuille de route du secteur agricole et rural, actions projetées 2020-2024. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action du Gouvernement 2020-2024.
20. MADR, 2018. Les Assises Nationales de l'Agriculture, « L'agriculture au service de la souveraineté » - Recommandations des ateliers, CIC-23 avril, Alger.
21. MADRP, 2017. Stratégie de développement du secteur de l'agriculture, du développement rural et de la pêche 2035. Contribution à l'élaboration d'un nouveau modèle de croissance économique à l'horizon 2035. Janvier 2017. Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche. République Algérienne Démocratique et Populaire.
22. MADR, 2012. Le Renouveau Agricole et Rural en marche : revue et perspectives. En ligne : extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/alg149516F.pdf
23. MADRP, 2018. Le foncier agricole par les chiffres : état des lieux. 4 juillet, Alger.
24. MAE, 2019. ALGERIE - rapport national volontaire 2019 - objectifs de Développement Durable (ODD). Progression de la mise en œuvre des ODD. Ministère des Affaires Etrangères.
25. MPPH, 2020. Programme d'action et perspectives de développement de la pêche et des productions halieutiques (2020-2024).

Annexe

Tableau. Cadre d'analyse de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Algérie

Piliers	Critères pour apprécier le leadership de l'Etat	
Pilier n°1 : Environnement institutionnel et politique	Existence d'un cadre politique national et mise en œuvre	Existence et mise en œuvre : • d'une politique et d'un programme national de sécurité alimentaire et nutritionnelle; • d'une politique et d'un programme national de nutrition; • d'une politique et d'un programme national de protection sociale; • d'une politique et d'un programme national agricole (agriculture, élevage, pêche et foresterie).
	Cohérence d'ensemble et liens fonctionnels entre différents politiques et programmes nationaux	Liens entre la politique et le programme national de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et : la nutrition ; la protection sociale ; l'agriculture ; les autres secteurs de développement (industrie, formation...)
	Prise en compte et instruments de réponse aux différentes formes d'insécurité alimentaire (transitoire, cyclique et chronique) et prise en compte de la spécificité des différents types de zones en insécurité.	
Pilier n°2* : Système d'information statistique, de suivi-évaluation et de communication.	Dispositifs de production de l'information, de suivi-évaluation et de communication.	Existence de dispositifs intégrés pour une information statistique, fiable et régulière, sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle; Mécanismes de communication sur l'action gouvernementale; Instruments de suivi du financement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, niveau d'utilisation par tous les acteurs et niveau de canalisation de toutes les allocations.

Pilier n°3** : Structure des marchés, organisation des filières et comportement des acteurs	Structure et organisation des filières.
	Comportement des acteurs au niveau des filières.
Pilier n°4 : Dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.	Existence de dispositif pérenne de prévention, niveau de fonctionnalité, de coordination et de mise en oeuvre.
	Cadre de dialogue et d'analyse pour une réponse consensuelle face aux crises alimentaires et nutritionnelles.
	Mécanisme pérenne de financement du dispositif de prévention et de gestion des crises.
Pilier n°5 : Concertation en faveur de la coordination, de la convergence, de l'alignement et de l'efficacité collective en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.	Coordination des interventions sectorielles contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (cadre/instance de coordination de l'action gouvernementale en matière de SAN, mécanismes de financement pérenne des cadres et instances de dialogue sur la coordination intersectorielle de l'action gouvernementale).
	Existence de mécanismes de concertation en faveur de l'alignement des interventions des partenaires (cadre/instance de dialogue en faveur de l'alignement des interventions de partenaires, niveau de fonctionnalité et de coordination, mécanismes formels de dialogue, cadre d'interpellation et fonctionnalité, mécanismes de réception officielle des recommandations et interpellations).

Source : Adaptation de la grille originale d'analyse de l'outil C-GovSAN du RPCA

*Adaptation par l'auteur **Adaptation par Chebbi (2021)